

Profil de la zone de baignade Sokoburu - Baie d'Hendaye Bainatzeko eremuaren profila - Zokoburu - Hendaiko badia

Surveillée du 1 juillet au 2 septembre, de 11h à 19h

Profil élaboré en avril 2011 – Modifié en mai 2018

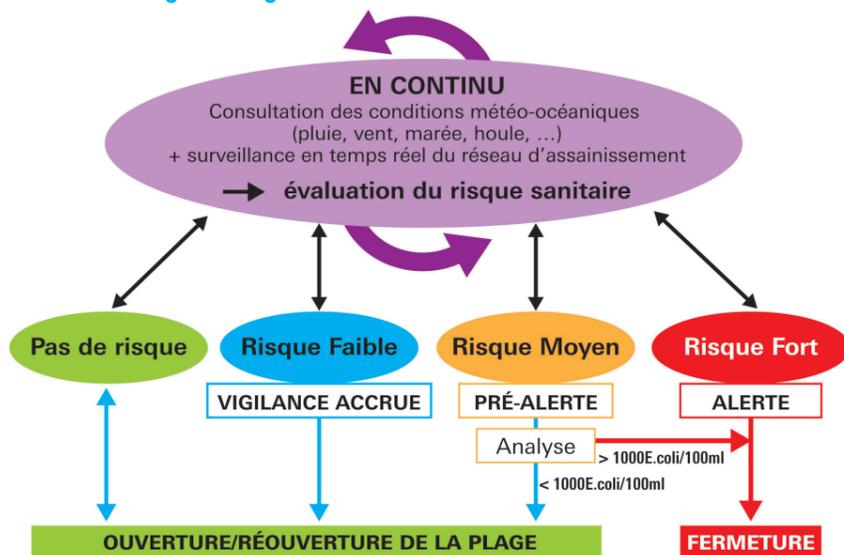
Lorsque la baignade est ouverte, nous vous assurons une eau d'excellente qualité.
La fermeture préventive de la baignade répond aux exigences européennes, et, vous informe d'un risque potentiel.

Historique de la qualité des eaux de baignade

Liste des épisodes de dégradation au cours de la saison 2017 ayant entraîné une fermeture préventive :

Date	Type de pollution	Origine de la dégradation	Durée
5/06	Microbiologique	Pluie : 53.2 mm	1 jour
30/06	Microbiologique	Coupure électrique STEP Armatonde	0.5 jour
20/07	Microbiologique	Alerte ARS plage du casino	0.5 jour
31/08	Microbiologique	Pluie d'occurrence annuelle le 30/08	1 jour
9/09	Microbiologique	Pluie : 72..2 mm	3.5 jours

Aucune fermeture administrative au cours des quatre dernières années suite au contrôle de l'Agence Régionale de Santé.



Les bactéries recherchées sont présentes dans la flore digestive des mammifères ; elles ne sont pas dangereuses par elles-mêmes mais témoignent d'un risque sanitaire potentiel (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).
Une concentration mesurée en bactéries fécales supérieure au seuil préconisé par l'ANSES* (Escherichia coli > 1000 UFC /100 ml) entraîne une fermeture préventive de la baignade.

*ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Inventaire des sources de dégradation

Des pluies importantes (> 20 mm), des vents d'Ouest à Nord-Nord-Est et certaines conditions de marée peuvent dégrader momentanément la qualité des eaux de cette baignade.



Légende des sources de pollution pouvant impacter la zone de baignade de Sokoburu :

- Point de prélèvement de la zone de baignade
- Station d'épuration (impact faible)
- Poste de refoulement (impact faible)
- Déversoir d'orage (impact faible)
- Bassin de stockage (impact faible)
- Rejets d'eau douce (fleuves, cours d'eau) pouvant impacter la qualité de la zone de baignade

Plan d'actions :

- La mise en séparatif sur le bassin versant des Joncaux a été achevée en 2012.
- D'autres actions ont également été préconisées : mise en séparatif des réseaux amonts, suppression de surfaces actives, contrôle de conformité des raccordements des particuliers.

Qui fait quoi ?

- La responsabilité de la baignade incombe au Maire.
- L'Agglo développe des outils de gestion et conseille le Maire.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle la bonne gestion de la qualité des eaux de baignade opérée par les collectivités locales en réalisant des analyses tout au long de la saison. Il en résulte le classement de la zone de baignade. Ces dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.sante.gov.fr>

